



MAIRIE DE GENTE
5 route de la Mairie
16130 GENTE
Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34
E-mail : contact@gente.fr

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/11/2024

Présents : BERNARD Carmen, NOËL Christine, FRÉDÉRIC Romain, GOURRAUD-BABIN Maryse, COUVRY Anthony, FRADIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, DA COSTA Paulo, JASMIN Maria-Rosa, LALIDA Patrick, BARRÉ Françoise.

Absents excusés : JASMIN Nathalie, OSES Laura, SEGUIN Gérard

Secrétaire de séance : Maryse GOURRAUD BABIN

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Madame Maryse GOURRAUD-BABIN est nommée secrétaire de séance.

1- Délibération remboursement frais suite dégradation - Salle des fêtes :

Madame Le Maire, informe que suite à la location de la salle des fêtes à un administré il y a eu une dégradation. De ce fait nous avons fait intervenir une entreprise. Les frais étant supérieur au montant de la caution (300€) nous sommes dans l'obligation de prendre une délibération afin de faire un titre au locataire pour combler le reste à charge soit 150,60€.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour l'émission d'un titre d'un montant de 150,60€ afin que le locataire puisse rembourser l'intégralité des frais engendré par cette dégradation.

2- Décision modificative - Frais de bornage :

Madame Le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de permettre le paiement des frais de bornage concernant la parcelle C n°560 et les frais pour la division foncière pour détacher deux terrains à bâtir parcelle ZM125.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	1 908.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318 : Constructions autres bâtiments publics	0.00 €	1 386.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	3 294.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-80 : CIMETIERE	3 294.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 294.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	3 294.00 €	3 294.00 €	0.00 €	0.00 €

En conséquence, Madame Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Oui l'exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- D'approuver la décision modificative,
- D'autoriser Madame le maire à signer tous documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

3- Délibération demande de subvention pour passage en led du terrain de foot communal :

Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente 16 concernant le remplacement des lampes du stade de foot en led

Madame Le Maire expose que le SDEG 16 fiance à hauteur de 35% du montant hors taxes les travaux d'installation ainsi que la TVA :

- Que le financement s'établit de la façon suivante :
 - Montant total TTC : 28 718,48 €
 - Travaux sur réseau 100% du H.T : 3 643,64 €
 - Travaux d'installation d'éclairage sportif 35% du H.T : 7 087,12 €
 - Travaux de géoréférence 100% H.T : 39,51 €
 - Economie d'énergie 50 % du H.T : 0€
 - TVA récupérée par le SDEG à 100% : 4 786,41 €
 -
 - Contribution maximum de la commune : 13 161,80€

Que la commune n'aura à verser au syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente que le montant de sa contribution, ce dernier faisant son affaire de la récupération de la T.V.A.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte qu'une demande de subvention soit faite auprès du Département ainsi qu'à la Fédération Française de Football afin de minimiser les frais pour la collectivité.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tout document relatif à ces affaires.

4- Réfection toiture garage logement école :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une réfection de la toiture du garage se situant

Rue des Parcs est nécessaire car des infiltrations sont apparues.

Un devis a été demandé à l'entreprise toit et avenir pour un montant de 1 981,56€ H.T soit 2 179,72 TTC et un autre devis à été demandé à l'entreprise CHAUMET MORAT pour un montant de 2 012,15€ soit 2 213,37€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Toit et avenir pour un montant de 1 981,56€ soit 2 179,72€
- D'autoriser Madame Le Maire à signer tout document relatif à ces affaires.

5- Questions diverses :

a. Logement Presbytère

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un de nos logements au Presbytère a été libéré, afin de pouvoir le remettre en location nous devons faire intervenir une entreprise pour effectuer un DPE (nouvelle réglementation) et également effectuer quelques travaux. Nous espérons pouvoir le remettre en location ce bien courant le premier semestre 2025. Nous communiquerons à ce sujet dès que le logement sera disponible.

b. Prise en charge des frais pour adduction de fibre pour les administrés

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a eu des demandes de la part de particuliers concernant la prise en charge partielle ou totale pour l'installation de la fibre pour les nouvelles constructions. Nous ne sommes pas en mesure de répondre favorablement à ces demandes car depuis le 1^{er} octobre 2016, toutes nouvelles constructions doivent être équipées pour recevoir la fibre. Ces frais sont donc entièrement à la charge du particulier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Prochain Conseil Municipal le 09 décembre 2024 à 18h00 dans la salle du Conseil

CM DU 18 OCTOBRE 2024

Le Maire,
Carmen BERNARD



Délibération 2024-11-01 - Remboursement frais suite dégradation - Salle des fêtes - Approuvée à l'unanimité ;

Délibération 2024-11-02 - Décision Modificative - Frais de bornage - Approuvée à l'unanimité

Délibération 2024-11-03- Demande de subvention pour passage en led du terrain de foot (Département et la Fédération Française de Football) - Approuvée à l'unanimité ;

Délibération 2024-10-04 - Réfection de la toiture du garage - Logement école - Approuvée à l'unanimité ;